

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 28 février 2024

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <tr> <th style="width: 33%;">Afférents au Conseil municipal</th> <th style="width: 33%;">En exercice</th> <th style="width: 33%;">Qui ont pris part à la délibération</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">23</td> <td style="text-align: center;">23</td> <td style="text-align: center;">22</td> </tr> </table> <p style="margin-top: 20px;">Date de la convocation : 09 février 2024</p> <p>Date d'affichage : 09 février 2024</p> <p>Vote : Pour : 22</p> <p style="margin-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="margin-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	22	<p>L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de février</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Gilbert CROS, Robert PISSAVY, Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Flore COUTURE.</p> <p>Présents par procuration : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Jean BOUCHER, Eric TUPHE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND.</p> <p>Absent : Alain BARRES.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	22					

OBJET : Rénovation de l'éclairage du rocher de Bonnevie – mise en valeur du patrimoine local

Demande de subvention FOND CANTAL SOLIDAIRE 2024 - CONFIRMATION

Monsieur le Maire indique qu'il convient de rénover l'éclairage du Rocher de Bonnevie sur la commune pour le rendre plus économe en énergies, mettre en conformité les installations électriques et valoriser le patrimoine de la commune (Vierge et orgues basaltiques) conformément aux engagements du Conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT	SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
FOND DE CONCOURS SDEC remplacement EP Rocher de Bonnevie	13 100,00 €	FOND CANTAL SOLIDAIRE 2024	20%	2 620,00 €
TOTAL HT	13 100,00 €			
TOTAL TTC	15 720,00 €			

RF
Préfecture du Cantal

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/03/2024
015-200071702-DE_017_2024-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **CONFIRME LA DEMANDE** de subvention de 2 620.00 € auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal au titre du Fonds Cantal Solidaire 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF

Préfecture du Cantal

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 05/03/2024

015-200071702-DE_017_2024-DE